

parlé dans le second livre des Machabées. Toutefois, s'il est bien établi, comme nous croyons l'avoir montré, que l'Antiochus dont parlent les Juifs et Judas est Antiochus le Grand, il s'ensuit que la supposition est fautive et que ce Judas n'est pas le Machabée, car ce n'est pas une hypothèse contestable qui peut renverser une vérité solidement prouvée. L'auteur du second livre des Machabées semble d'ailleurs indiquer lui-même que le Judas dont il parle n'est pas le fils de Mathathias : après avoir cité la lettre où se lit le nom de Judas<sup>1</sup>, quelques lignes plus loin, il commence son propre récit en disant : « Quant à Judas Machabée<sup>2</sup>. » Cette addition de l'épithète de Machabée semble bien indiquer qu'il s'agit d'un Judas différent de celui dont il vient d'être question<sup>3</sup>.

Mais quel était donc ce Judas, demande-t-on ? En vérité, nous ne sommes pas tenus de le savoir et de l'expliquer. Nous avons de si maigres renseignements sur cette époque qu'il ne peut y avoir rien d'étonnant, si nous ignorons ce qu'a été tel ou tel personnage dont nous rencontrons seulement le nom. Le cas n'est pas rare. Si les auteurs ecclésiastiques ne nous avaient pas appris qu'Aristobule, nommé dans le même verset que Judas<sup>4</sup>, avait écrit sur le Pentateuque, nous ne saurions rien sur lui, car Josèphe n'en fait aucune mention dans

<sup>1</sup> II Mac., II, 14.

<sup>2</sup> II Mac., II, 20.

<sup>3</sup> C'est ce que ne peuvent s'empêcher de reconnaître les commentateurs même qui croient que le Judas de la lettre est le Machabée. Voir Gillet, *Les Machabées*, p. 215, sur II Mac., II, 14.

<sup>4</sup> II Mac., I, 10.

ses ouvrages. Rien donc de surprenant si nous ne connaissons pas l'histoire de ce Judas, quoiqu'il ait joué un certain rôle. L'ignorance d'un fait ne saurait renverser tout le reste de la thèse, et l'on n'a pas le droit de conclure qu'un écrivain a commis de graves erreurs historiques, parce qu'il parle d'un personnage qui, ayant vécu environ 200 ans avant l'ère chrétienne, n'est mentionné que dans son récit. Pendant de longs siècles, on n'a connu le nom de Sargon, roi de Ninive, que par un mot dit en passant par le prophète Isaïe<sup>1</sup>. Comme cette indication était isolée, plusieurs savants niaient l'existence de ce monarque. Ils avaient tort. Nous savons aujourd'hui que ce personnage, longtemps inconnu, a été un des plus grands rois d'Assyrie<sup>2</sup>. Plusieurs autres personnages mentionnés dans les livres des Machabées ne nous sont également connus que de nom et seulement par ces livres<sup>3</sup>.

Si nous passons maintenant aux objections faites contre le corps même du récit du second livre des Machabées, qui est un résumé de l'histoire de Jason de Cyrène, la première que nous rencontrons a pour objet le martyre des sept frères Machabées. Antiochus Épiphane n'était pas aussi cruel que le prétend ce récit, dit-on, et il n'a pu être présent au supplice des sept frères à Jérusalem, puisqu'il était alors à Antioche.

Le premier livre des Machabées, dont tout le monde

<sup>1</sup> Is., XX, 1.

<sup>2</sup> Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5<sup>e</sup> édit., t. IV, p. 135.

<sup>3</sup> Ainsi Zachée, II Mach., X, 19, et bien d'autres.

admet le témoignage, nous apprend qu'Antiochus Épiphane décréta la peine de mort contre quiconque observerait la loi juive<sup>1</sup>; de plus les ordres qu'il donna à Lysias, en partant pour la Perse, de détruire et d'extirper Israël, et d'anéantir jusqu'à son nom, montrent quelle était son exaspération contre les Juifs<sup>2</sup>. Comment peut-on prétendre que l'auteur du second livre des Machabées calomnie un tel roi en décrivant les supplices qu'il infligea aux sept martyrs?

Mais, ajoute-t-on, le roi séleucide était alors à Antioche et il n'a pu assister par conséquent à leur supplice dans la ville de Jérusalem.

D'après l'opinion commune des églises d'Orient et d'Occident, la scène du martyre est à Antioche, et une tradition ancienne peut seule expliquer qu'on ait ainsi transporté loin de la Judée un événement qu'on placerait naturellement à Jérusalem. Mais si l'on ne veut pas admettre cette tradition, il ne s'ensuit pas qu'Antiochus ne fût pas à Jérusalem lors du martyre des sept frères Machabées. Quoique l'auteur eût dit quelque temps auparavant<sup>3</sup> que le roi était retourné à Antioche, il supposerait maintenant<sup>4</sup>, sans le dire en toutes lettres, qu'il en était revenu. Les sous-entendus de ce genre sont fréquents chez tous les écrivains<sup>5</sup>.

La seconde difficulté, et l'une des plus graves que

<sup>1</sup> I Mac., I, 52.

<sup>2</sup> I Mac., III, 34-36.

<sup>3</sup> II Mac., V, 21.

<sup>4</sup> II Mac., VII, 1.

<sup>5</sup> Cf. II Mac., VII, 1-42 et VIII, 1-36; IX, 1.

présente le second livre des Machabées, est celle qui concerne les lettres d'Antiochus V Eupator (163-162 avant J.-C.) et de Lysias. Nous lisons au premier livre des Machabées : « Et le roi Antiochus (IV Épiphane) mourut là, l'an 149 (de l'ère de Séleucides, 163 avant J.-C.). Et Lysias apprit que le roi était mort et il fit régner à sa place son fils Antiochus (V Eupator)<sup>1</sup>. » Dans le second livre des Machabées<sup>2</sup>, l'on cite des lettres d'Antiochus V, déjà régnant, après la mort de son père, et de Lysias son tuteur. Or elles sont datées de l'an 148 de l'ère des Séleucides; celle d'Antiochus V indique de plus comme époque de sa rédaction le 15 du mois appelé xanthique, c'est-à-dire le 6<sup>e</sup> mois de l'année syro-macédonienne, correspondant au premier mois de l'année juive, nommé nisan (mars).

Divers savants, et en particulier Froehlich<sup>3</sup>, ont démontré que l'auteur du second livre des Machabées commence l'année six mois plus tard que l'auteur du premier, parce que celui-ci, écrivant en hébreu, suit le calendrier juif, dont le premier mois correspond au sixième mois macédonien, tandis que celui-là, écrivant en grec, suit le calendrier macédonien, d'après lequel le premier mois, *dios*, commence en octobre. Cette manière différente de compter produit une certaine confusion dans l'esprit de ceux qui n'y prennent pas garde; mais elle explique la plupart des difficultés chronologiques qu'on a faites contre le second livre des Macha-

<sup>1</sup> I Mac., VI, 17.

<sup>2</sup> II Mac., XI.

<sup>3</sup> Froehlich, *Annales compendiarü Syriæ*, p. 24.

bées, et en particulier la contradiction apparente entre l'année de la mort d'Antiochus IV, qui fut l'an 149, d'après le premier livre des Machabées, et l'avènement d'Antiochus V, qui eut lieu l'an 148, d'après le second livre. Il résulte de la date de la lettre d'Antiochus V, datée du mois de xanthique 148, que son père était mort au commencement de ce mois, le nisan hébreu ou sixième mois macédonien 148, d'après la chronologie du premier livre des Machabées qui commence à ce mois l'année 149 des Séleucides. Il n'y a donc à ce sujet aucune objection sérieuse.

Mais là où la difficulté s'aggrave, c'est quand il s'agit de déterminer la date de la lettre de Lysias. Le chapitre x et le commencement du chapitre xi du second livre des Machabées racontent, avant de reproduire les lettres de Lysias et d'Antiochus V, diverses victoires remportées par les Machabées contre les généraux du nouveau roi Antiochus V et contre Lysias lui-même, victoires si importantes que Lysias et son roi écrivent aux Juifs pour demander la paix. Or, la lettre de Lysias, écrite sous le règne d'Antiochus V, est datée du 24 dioscore 148, c'est-à-dire entre octobre et novembre<sup>1</sup>, et par

<sup>1</sup> Nous devons remarquer du reste que le mois de dioscore est un mois intercalaire, dont la place n'est pas parfaitement sûre. Mais la difficulté reste toujours. « Quo autem pacto, dit Froehlich, Lysiae literæ etiam ante Antiochi V epistolam exarari potuere, ejusdem anni mense Dioscero, quocumque tandem loco mensis iste reponatur, aut inseratur? sane si hoc anno, ob instabilem utriusque Calendarii rationem, et incertam intercalandi methodum, mensem Nisan integro mensis spatio τὸν Xanthicum præcessisse fingamus, nunquam tamen efficiemus, ut variæ illæ pugnæ et Machabæorum vic-

conséquent elle semble antérieure de plus de trois mois à la mort d'Antiochus IV, ce qui ne peut pas être.

Le P. Froehlich résout l'objection en faisant remarquer que les historiens orientaux ne s'astreignent pas toujours dans leur exposition à l'ordre chronologique des faits<sup>1</sup>. « Celui qui lira attentivement le chapitre xi du second livre des Machabées remarquera, je pense, dit-il, que nous avons ici une interversion de ce genre, et que la lettre de Lysias et les deux lettres d'Antiochus Eupator n'ont pas été écrites à l'époque où elles sont placées dans le récit. En effet, le mois de dioscore de l'année 148, date de la lettre de Lysias, n'a pas pu précéder, à quelque moment qu'on le place, le mois de xanthique de cette même année, laquelle a été la première du règne d'Antiochus Eupator et pendant laquelle il a écrit ces deux lettres. Il faut donc trouver au mois de xanthique et à ces lettres une place et une époque qui laissent un intervalle suffisant pour l'accomplissement des événements racontés... [Pour cela, il suffit de dé-

toriæ, ab Antiochi V et duobus Lysiae relatæ, intra Antiochi IV mortem et diem xv mensis Xanthici anni cXLVIII coerceri possint. » *Annales compendiarîi Syriæ*, p. 25.

<sup>1</sup> « Habemus ejusmodi narrationis in ipsa Machabæorum historia quædam exempla : libro II, capit. XIII et XIV. Itemque libro I, capit. V et VI, ut alia præteream, non eo omnia temporum ordine quo referuntur contigisse, historiæ seriem omnem inter se conferenti sit manifestum. » *Ibid.*, p. 26. Les commentateurs catholiques admettent aujourd'hui une transposition analogue, II (IV) Reg., XVIII-XX, et dans Isaïe, XXXVI-XXXIX, où ils placent chronologiquement l'ambassade de Mérodach-Baladan, roi de Babylone, avant la campagne de Sennachérib contre Ézéchias, quoique le récit sacré suive l'ordre inverse.

placer la lettre de Lysias et d'admettre qu'elle est postérieure de six mois aux lettres d'Antiochus Eupator]. Il est manifeste, par les deux livres des Machabées, qu'au moment de la mort d'Antiochus IV et de l'avènement d'Antiochus V Eupator, la guerre était dans toute sa violence et tout à fait favorable aux Juifs. Or qui ne sait que les nouveaux princes, en montant sur le trône, ne négligent rien pour jouir de la paix au commencement de leur règne? C'est pourquoi Antiochus V écrivit aux Juifs victorieux, le 15 de xanthique, au commencement de son règne, pour les inviter à souscrire à une paix qui leur serait avantageuse, et il donna des ordres en conséquence à Lysias, qui était alors absent de la cour. Les paroles mêmes qu'adresse Antiochus V à Lysias prouvent la même chose : *Notre père ayant été transféré parmi les dieux, nous voulons que ceux qui habitent notre royaume vivent en paix*, etc.<sup>1</sup>. Il fit donc la paix avec les Juifs au commencement de son règne, au mois de xanthique de l'an 148. En ce moment, — l'histoire sacrée raconte ce fait au même endroit que l'avènement d'Antiochus V, — Ptolémée Macer ou Macron, préfet de Judée et de Phénicie, homme juste, se conduisit à l'égard des Juifs d'une manière pacifique. La paix mit donc fin aux récents combats. Mais cette paix ne put pas être de longue durée, à cause de la conduite criminelle de Lysias. Ce dernier persécuta tellement Ptolémée Macer qu'il le réduisit à s'empoisonner. Lysias, tuteur du roi, lui succéda dans son commandement; il

<sup>1</sup> II Mac., xi, 23.

viola la paix et fit recommencer la guerre par Gorgias<sup>1</sup>. Ces événements purent se passer au mois d'artémisius (avril). Depuis le milieu du mois d'artémisius jusqu'au 20 de dioscore, intercalé après le mois d'hyperbérété (septembre), il y a un espace de temps suffisant pour placer les divers combats livrés aux peuples voisins. Après la défaite des autres généraux d'Antiochus Eupator, Lysias eut le temps de venir lui-même avec l'élite de son armée et d'être battu. C'est donc pendant ce semestre que se passèrent, je crois, les événements glorieux pour les Juifs que rappelle le second livre des Machabées, chapitres x et xi, et l'on peut rejeter à peu près à l'année suivante des Grecs, 149, les événements militaires dont parle le premier livre des Machabées dans la seconde partie du chapitre v et le second livre au chapitre xii. Enfin Lysias, vaincu de nouveau par les Juifs au commencement de l'automne, la même année syro-macédonienne 148 touchant à sa fin, c'est-à-dire le 20 du mois embolismique de dioscore, le dernier mois de l'année, fut obligé de demander la paix par sa lettre. De la sorte tout paraît s'accorder parfaitement et la difficulté provenant des diverses missives s'évanouit complètement sans qu'on ait à faire violence au texte sacré.

» Ainsi, en résumé, Antiochus IV mourut en l'année syro-macédonienne 148, le mois de xanthique ou de nisan étant commencé; c'est pourquoi le premier livre des Machabées, d'après sa manière de compter, date cet

<sup>1</sup> II Mac., x, 10-16.

événement de l'an 149. Antiochus V, surnommé Eupator, fils d'Antiochus IV, lui succéda aussitôt et voulant marquer par la paix le commencement de son règne, il écrivit ses lettres sur ce sujet à Lysias et aux Juifs le 13 du mois de xanthique de l'année syro-macédonienne 148. Ptolémée Macer, partisan de la paix, s'empoisonna bientôt après vers le mois d'artémisius; Lysias lui succéda dans le gouvernement de la Phénicie et de la Judée et viola la paix; la guerre dura pendant six mois; Lysias, vaincu après ses généraux, fut forcé de demander de nouveau la paix par sa lettre aux Juifs en date du 20 du mois embolismique de dioscore, le dernier de l'année 148 des Syro-macédoniens<sup>1</sup>. »

Toutes les autres objections qu'on soulève contre le second livre des Machabées sont insignifiantes et ne méritent pas d'être relevées : ce sont des invraisemblances ou des exagérations, par exemple, dit-on, dans le nombre des ennemis tués dans les combats livrés par les Juifs contre les armées syriennes<sup>2</sup>. Pour les faits prétendus invraisemblables, la critique ne peut prouver en aucune façon son droit de les rejeter comme faits apocryphes. Que les habitants de Joppé aient noyé des Juifs dans la mer<sup>3</sup>, qu'y a-t-il là d'impossible? Que Razias se soit tué plutôt que de tomber entre les mains de ses ennemis<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> E. Froehlich, *Annales compendiarum regum Syriæ*, p. 26-28. Sur la conciliation facile de I Mac., VIII avec II Mac., XIV, 4, etc., voir *ibid.*, p. 29.

<sup>2</sup> II Mac., VIII, 24, 30; X, 23, 31; XI, 11; XII, 19, 26, 28; XV, 27.

<sup>3</sup> II Mac., XII, 3-4.

<sup>4</sup> II Mac., XIV, 37-46. L'acte de Razias est d'ailleurs blâmable en

qu'y a-t-il là d'incroyable? Quant au nombre des morts qui ont péri dans les batailles, on peut admettre, si l'on veut, ainsi que nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de le remarquer, que les chiffres ont été grossis par les copistes, dans ce livre comme dans plusieurs autres<sup>1</sup>.

On a fait contre le second livre des Machabées une dernière objection qui porte complètement à faux. L'auteur sacré rapporte qu'on contraignait les Juifs à célébrer « tous les mois<sup>2</sup> » le jour anniversaire de la naissance du roi Antiochus Épiphanes. M. Grimm dit à ce sujet : « Tous les mois signifie que si le roi, par exemple, était né le 6 de xanthique, le sixième jour des onze autres mois était aussi célébré comme son jour de naissance. On ne trouve nulle autre part d'exemple d'une pareille ordonnance et il est difficile de croire qu'elle ait été portée même par Antiochus Épiphanes. C'est ce qui peut expliquer l'omission de *tous les mois* par la Vulgate, quoique cette leçon se lise dans tous les manuscrits grecs, dans Théodoret et dans la version

soi : « Ejus mortem, dit S. Augustin, mirabiliorem quam prudentiorem narravit quemadmodum facta esset, non tanquam facienda esset laudavit Scriptura. » *Contra Gaudentium*, l. I, c. XXXI, n° 57, t. XLIII, col. 729.

<sup>1</sup> « In numeris nonnullis, dit le P. Cornely, exaggerationem quamdam apparere fatemur, sed adversario demonstrandum est, numeros istos, qui hodie leguntur, auctori et non librariis somnolentis deberi; nam in libris Machabæorum idem quod in reliquis libris sacris, accidisse atque germanam numerorum et nominum priorum libris lectionem interdum periisse, quis mirabitur? » *Introd. specialis*, t. II, part. I, p. 465.

<sup>2</sup> Ἐς τὴν κατὰ μῆνα τοῦ βασιλέως γενέθλιον ἡμέραν. II Mac., VI, 7.

syriaque. Il me semble que l'historien a brouillé et confondu ce qui concernait la célébration annuelle de l'anniversaire de la naissance du roi et ce qui avait trait au sacrifice du 25 de chaque mois dont parle le premier livre des Machabées<sup>1</sup>. »

En réalité, l'auteur du second livre des Machabées n'a rien brouillé ni confondu, il était bien renseigné; ce qu'on lui reproche est au contraire une preuve de son exactitude. Les exemples de pareilles ordonnances existent, quelque extraordinaires qu'elles puissent paraître. L'épigraphie établit que le roi de Syrie ne se contentait pas d'un anniversaire annuel, mais qu'il prescrivait un anniversaire mensuel. L'usage des anniversaires mensuels est en effet constant pour tous les successeurs d'Alexandre. On le retrouve en Égypte<sup>2</sup>, à Pergame<sup>3</sup>, enfin chez les derniers successeurs des Séleucides, les Antiochus de Commagène<sup>4</sup>. On ne peut donc douter que les rois de Syrie n'aient eu aussi des anniversaires mensuels<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> I Mac., 1, 59 (Vulgate, 62). — W. Grimm, *Handbuch zu den Apokryphen*, t. IV, p. 110-111.

<sup>2</sup> Décret de Canope, l. 26; Décret de Rosette, l. 52 : ἐν ἑορταῖς, ταῖς τε κατὰ μῆνα καὶ ταῖς κατ' ἐνιαυτόν.

<sup>3</sup> *Hermès*, 1873, p. 115, liv. 35 : ἐν τε γενεθλίοις τοῦ βασιλέως καὶ ἑκαστον μῆνα θυσιάων ὑπὲρ τοῦ δήμου.

<sup>4</sup> O. Hamdy-Bey, *Le tumulus de Nemroud-Dagh*, col. III, l. 115 : ἐν δὲ γενεθλίοις ἡμέραις ἅς ἐγὼ ἐμπόρους ἐνιαυσίους τε ἑορτὰς θεῶν τε κάμω κατὰ πᾶν ἔτος διατέταχα.

<sup>5</sup> Voir E. Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*, in-8°, Paris, 1890, p. 53, 96.

## TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

### SECONDE PARTIE.

#### RÉFUTATION DES OBJECTIONS CONTRE LA BIBLE.

##### Livre premier. — Le Pentateuque.

	Pages.
SECTION IV. — Unité de l'espèce humaine.....	1
<i>Chapitre I.</i> Coup d'œil historique sur le polygénisme...	5
<i>Chapitre II.</i> La Genèse et les Prédamites.....	17
<i>Chapitre III.</i> Diversité des races humaines.....	24
Article I. Observations générales.....	24
Article II. Influence du milieu et de l'hérédité, cause de la diversité des races humaines.....	31
Article III. La couleur dans les races.....	44
Article IV. Le système pileux dans les races.....	60
Article V. L'angle facial.....	69
Article VI. La forme du crâne.....	75
Article VII. Le volume du cerveau.....	82
Article VIII. La pluralité des langues.....	89
Article IX. Origine des Américains et des Polynésiens.	98
<i>Chapitre IV.</i> Origine spécifique des races humaines.....	105
Article I. Preuves physiques de l'unité de l'espèce humaine.....	105